

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la municipalité de Saint-Sylvère :

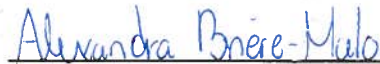
QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 756-A rue Principale à Saint-Sylvère;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut/situé au 756-a rue principale, selon les modalités suivantes :

Lundi mardi et jeudi : 8h30 à 12 et 13h00 à 16h00
Mercredi : 8h30 à 12h00

Avis donné à Saint-Sylvère, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.



Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, résidant à Saint-Sylvère, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 7 h et 19h, ce 21 e jour de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21e jour du mois de janvier 2025.



Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier